

« C'est un têt(e), vous savez ! »

De la résistance des parents âgés dans les configurations filiales de soutien

Blanche Leider

Aspirante du F.R.S. - FNRS – Fonds de la recherche scientifique
CIRFASE, Université catholique de Louvain (Belgique)

[Résumé] Cet article vise à présenter les résistances qui peuvent être rencontrées dans la relation parent aidé – enfants aidants, au départ d'une expression fréquemment utilisée par les enfants pour décrire leur parent âgé : « c'est un(e) têt(e) ! ». Nous verrons que derrière ce « trait de caractère », ce que le sociologue décrypte, ce sont bien des tentatives mises en place par les aînés afin de préserver leur autonomie, en réaction aux ingérences découlant de l'exercice de solidarité filiale.

Mots-clés : résistance, configuration filiale, autonomie, pouvoir.

[Abstract] This article explores resistances that occur in the relationship parent helped - children caregivers. In the research, it is found that children often declare about their aging parent: "he (she)'s a stubborn!". We will show that behind this "trait", what the sociologist decrypts are attempts, by parents, to maintain their independence towards their children's interference in their life.

Keywords: resistance, filial configuration, autonomy, power.

J'introduirai cet article en évoquant brièvement deux situations rencontrées dans ma recherche : Léonie Massart (85 ans) qui dissimule ses chutes à ses enfants, afin de ne pas donner de poids à l'idée, déjà évoquée au sein de la famille, de l'institutionnaliser ; Colette Evard (82 ans) qui n'emploie pas le déambulateur prescrit par son médecin, si ce n'est pour y déposer une plante.

En référence à ce type d'épisodes, combien d'enfants d'un parent âgé n'en viennent-ils pas, alors, à me déclarer : « il (elle) est têt(e) ! » À tel point que la question suivante a très vite figuré en bonne place dans mes notes de terrain : « sont-ils tous têtus ? »

Je serais tentée de dire : oui. « Oui car... », comme nous le verrons :

- Le contexte dans lequel se trouvent ces parents est favorable à ce qu'ils y expriment des résistances : lorsqu'elles se trouvent en situation de fragilité, et ouvrent en conséquence leur porte à une aide, les personnes âgées donnent à ces aidants, dans le même mouvement, un accès à leur intimité. Cela comporte un risque : que les aidants s'arrogent un droit de regard – voire un droit d'ingérence – sur leur existence. Il arrive souvent en effet que la direction à prendre, dans l'organisation de la vie quotidienne de l'ascendant, devienne une question collective au sein de la famille. Dans ces débats, les résistances du parent âgé seront au-

tant d'affirmations de son autonomie, en réaction aux suggestions émanant d'autrui (ici, des enfants).

- Ces résistances, si elles sont l'expression de l'autonomie du parent âgé, de son pouvoir d'agir, sont vécues et décryptées sur le registre de l'entêtement par les enfants. Cela pour au moins deux raisons. D'abord parce qu'elles sont incompréhensibles : le sens de ces réactions, pas toujours « rationnelles » (dans une logique de type « *homo oeconomicus* »), échappe parfois aux descendants. Ensuite parce que ces résistances, comme affirmations de sa volonté par le parent, peuvent être une « épine dans le pied » des enfants, lorsqu'elles empêchent la prise de décisions qu'ils jugent pourtant utiles, voire indispensables à la vie quotidienne de leur ascendant.

Telles sont les questions qui seront abordées dans cet article. Pourquoi l'affirmation de leur autonomie décisionnelle, par les parents âgés, passe-t-elle aussi (surtout ?) par la résistance ? À quoi et à qui résistent-ils ? : Comment se fait-il que la résistance soit une modalité d'action – majeure – des parents âgés ? ; mais aussi : Comment résistent-ils ? : Quels sont les différents types de résistances opérées par les parents âgés ? ; et enfin : pourquoi résistent-ils ? : Quels sont les enjeux sous-jacents à ces résistances des parents âgés ?

1. Contexte de la recherche et méthodologie

Les arguments développés dans cet article reposent sur ma recherche doctorale en sociologie, en cours en Belgique francophone (2010 – 2014), intitulée « dynamiques familiales et soutien au parent vieillissant ».

La population cible de mon étude est constituée des personnes âgées de 75 à 89 ans qui reçoivent une aide pour une ou plusieurs tâches instrumentales¹ (mais ne sont pas dépendantes au sens des échelles gérontologiques comme celles de Katz, Colvez, des AVQ – cf. Colin 2001), ayant au minimum deux enfants, et vivant seules à leur domicile (dans la majorité des cas, suite à un veuvage).

Mon enquête se centre sur les relations de soutien qui se sont développées (ou non) entre ces personnes âgées et leurs enfants, dans le but d'étudier les configurations familiales de soutien mises en place au sein de ces familles : il s'agit de tenir compte des différentes offres de soutien proposées par les enfants, et leurs interrelations. La re-

¹ La préparation des repas, l'entretien ménager (nettoyage, lessivage, repassage, bricolage), l'accomplissement des courses (alimentaires, pharmaceutiques, et autres), la réalisation de la toilette (bain, manucure, pédicure, coiffure), le suivi des questions relatives à la santé (régime alimentaire, rendez-vous médicaux, prise de médicaments), la gestion des questions administratives (activités bancaires, gestion du budget, placements), la pratique des loisirs (promenades, vacances).

cherche vise donc à comprendre comment l'engagement des uns (le type de soutien offert par un enfant) module l'engagement des autres (le type de soutien offert par les autres enfants), cela en lien avec les demandes de soutien émanant du parent âgé, et dans un contexte qui est celui des aménagements liés à son vieillissement (déménagement, démotorisation, introduction d'aides professionnelles, etc.).

Mon matériau de recherche se compose d'entretiens compréhensifs (Kaufmann, 2004) individuels menés auprès du parent et de ses enfants (en visant à multiplier, autant que faire se peut, les entretiens au sein d'une même configuration). À ce stade de la recherche, trente et une interviews ont été réalisées au sein de treize familles : douze avec un parent âgé (quatre hommes, huit femmes) et dix-neuf avec un enfant (sept hommes, douze femmes). Ces familles ont été recrutées par différents canaux (réseau interpersonnel, milieu associatif, services professionnels d'aide et soins à domicile et « boule de neige » à partir des personnes ainsi rencontrées). Elles appartiennent à différents milieux sociaux (que ce soit pour la génération des parents ou pour celle de leurs enfants), la classe moyenne étant néanmoins surreprésentée dans l'échantillon, tous répondants confondus (avec des écarts, en termes d'appartenance sociale, au sein de chaque famille). Elles vivent davantage en milieu urbain que rural.

Ces entretiens ont été analysés dans la perspective d'une théorisation ancrée (*ibidem*) : si une série de questions avaient été arrêtées dans la confection du cadre théorique initiant la recherche et dans la rédaction des guides d'entretien visant son opérationnalisation, celles-ci se vouaient à être précisées, dans l'analyse, sur base du matériau récolté, dans une démarche plus inductive. C'est ainsi que différentes catégories ont émergé du matériau lui-même et ont été théorisées sur cette base, comme c'est le cas de la catégorie « résistance » (et ses déclinaisons) dont il sera ici question.

2. Résister : une modalité d'action adaptée à un contexte

En effet, la notion de « résistance », telle qu'elle sera développée dans l'article, est ressortie dans l'analyse comme une modalité d'action privilégiée des parents âgés de mon échantillon, dans les relations qu'ils entretiennent avec leur configuration filiale de soutien. Cette action du parent âgé sur son existence est le reflet de l'autonomie dont celui-ci est pourvu, dans la gestion de sa vie actuelle et future. Car c'est ainsi que j'entendrai le terme d'« autonomie » : comme une posture du chercheur, qui par-là conçoit les parents âgés comme des individus avec des possibilités de choix, comme étant « désirants et non pas exécutants, ou consommant ce qu'on leur impose », comme « acteurs conscients de leur rapport au réel et de la société » (Bonnet, 2001, pp. 52).

L'autonomie d'un individu renvoie donc ici à l'« autonomie décisionnelle » (Gzil, *op. cit.*) – « se déterminer par soi-même en connaissance de cause » (pp. 163) : au fait de « suivre sa propre loi » (Caradec, 2008, pp. 78), de « décider de son mode de vie » (Ennuyer, 2001, pp. 17). Celle-ci est alors appréhendée pour elle-même, indépendamment

de l' « autonomie exécutionnelle » – de « la capacité à effectuer par soi-même un certain nombre d'actes de la vie quotidienne » (Gzil, *ibid.*) – et de sa diminution éventuelle : perdre en autonomie exécutionnelle n'implique pas de perdre en autonomie décisionnelle. Dans ce texte, le terme d'autonomie a donc trait à l'autonomie décisionnelle.

En outre, l'autonomie à laquelle je me réfère renvoie à un choix théorique (et méthodologique) du chercheur : elle est un outil pour appréhender la personne âgée comme individu doté d'*agency*. L'autonomie est ici le point de départ de l'analyse sociologique, sur lequel se grefferont ensuite (et ensuite seulement) d'autres interrogations : les différents modes d'expression de cette autonomie par le parent âgé (comme la résistance), le souci des enfants du respect de cette autonomie, la variété des choix de vie qui peuvent être l'expression de cette même autonomie... Il est important d'insister sur ce dernier point, car il serait fallacieux de croire que le concept d'autonomie exprime alors nécessairement des « capacités à agir » allant dans le sens l'indépendance, de la gestion pour soi et par soi. Penser l'autonomie, penser la détermination par les individus de leur mode de vie, c'est aussi comprendre que l'action des acteurs sociaux peut résider dans leur souhait de s'en remettre à autrui : il s'agit bien d'une préférence qui s'exprime (préférence qui s'accompagne d'ailleurs souvent d'une série d'autres, notamment d'une préférence quant à la personne à qui les individus souhaitent s'en remettre).

Pourquoi l'autonomie du parent âgé passe-t-elle par des résistances, dans les configurations filiales de soutien ? Résister implique une opposition à quelqu'un/quelque chose : l'équation doit connaître au moins deux éléments – celui-ci, qui s'oppose, et celui-là, auquel celui-ci s'oppose. Par définition, nulle résistance n'est donc nécessaire lorsque cette équation implique qu'une seule partie. C'est ce qui explique la centralité de la résistance au sein des configurations filiales d'aide, composées de deux parties ou plus, le parent âgé et ses différents enfants : l'ascendant n'est plus que rarement seul face à la gestion de sa vie quotidienne, actuelle et future.

De fait, la diminution d'indépendance amène une série d'arbitrages /aménagements dans l'organisation de la vie au domicile, au fil de l'avancée en âge et de l'évolution de la situation – continuer à conduire ? À habiter dans sa grande maison ? À vivre à domicile ? À tondre sa pelouse ? À faire ses repas ? Sa toilette ? etc. Ou, au contraire, aménager son mode de vie : recevoir des aides, déménager, revendre la voiture... Dans les configurations filiales rencontrées au temps *t*, la situation est alors le résultat de ces décisions passées et contient les prémisses de ces décisions futures : au moment de l'interview, cette situation est à la fois fonction des aménagements déjà opérés ou non dans la vie du parent (des aides mises en place, de sa démotorisation,

etc.) et des aménagements qui y sont projetés dans le plus ou moins long terme (envisagés sans être encore mis sur pied)².

Or, parce que le vieillissement d'un parent génère³ pour ses enfants à la fois des mobiles et des opportunités d'ingérence, ces décisions tendent à devenir une question collective au sein de la famille.

- Des mobiles : avec la diminution de l'indépendance de leur parent, les enfants commencent souvent à douter de sa capacité à faire « ce qui est bon pour lui », à « être raisonnable », à cerner tous les enjeux (et risques) des situations qui se présentent à lui – bien que ces parents soient lucides par ailleurs.
- Des opportunités : cela d'autant plus qu'à mesure que l'ascendant gagne en soutiens, sa vie est davantage soumise au regard de ses enfants, comme autant d'occasions pour eux de se forger une opinion quant à des difficultés/risques qui seraient autrement passés sous silence – mais aussi d'exprimer cette opinion, voire de la concrétiser en actes au cours des aides exécutées⁴ (par exemple faire les courses pour son ascendant et y contingerer la quantité de sucreries qu'il pourra consommer sur sa semaine).

C'est alors l'ensemble de la configuration familiale qui est concerné par l'organisation de la vie domestique du parent âgé, et par ses aménagements. Ceux-ci ne sont pas uniquement arbitrés entre le parent âgé et lui-même, mais bien dans l'interaction avec ses enfants, qui proposent, suggèrent, argumentent, convainquent, voire imposent certaines décisions... Les relations filiales sont donc des relations de pouvoir, le pouvoir étant défini comme « l'aptitude, potentielle ou actuelle, d'un acteur à orienter le comportement d'autrui dans une direction désirée, avec ou sans son consentement » (Kellerhals, Troutot, Lazega, 1984, pp. 63).

Les configurations filiales sont traversées par cette question, à chaque débat sur l'organisation de la vie domestique du parent : qui oriente la direction à prendre ? Un/les enfant/s ou le parent âgé ? Les résistances du parent font partie intégrante de ces luttes de pouvoir : elles sont des tentatives d'orienter le cours de l'action dans le sens souhaité par l'ascendant, au détriment du sens préconisé par son ou ses enfants. C'est bien ainsi que j'entends la question de la résistance : celle-ci renvoie à une affirmation d'autonomie, en réaction aux dessins d'autrui (dans le cas qui nous occupe, la descendance). J'utilise donc volontairement cette notion dans un sens général, inclu-

2 D'autres aménagements ne sont en outre pas du tout envisagés au sein des configurations filiales, mais cela ne nous concerne pas directement ici, puisque ces décisions ne peuvent pas alors créer de résistances.

3 Lorsque ce vieillissement s'accompagne d'une diminution de l'indépendance du parent, associée à un accroissement du souci et du soutien filial.

4 À noter que lorsque l'enfant se veut moins intrusif dans la vie de son parent (en évitant de formuler des suggestions et a fortiori d'imposer des décisions) cela ne l'empêche pas d'avoir un avis sur la façon dont celui-ci mène son existence.

sif – dont il découle que résistance n'implique pas nécessairement relations tendues, conflictuelles, faible coopération... L'harmonie ou la coopération sont tout à fait compatibles avec de la résistance, lorsque celle-ci est entendue – comme ici – dans un sens épuré, comme manifestation d'une autonomie vis-à-vis d'autrui. C'est pourquoi je commençais cet article en affirmant que la résistance est une modalité d'action majeure des parents âgés : je l'ai rencontrée dans toutes les configurations filiales que j'ai étudiées (bien que sous différentes formes, comme nous le verrons par la suite). Car finalement, l'absence de résistance⁵ du parent âgé ne peut dans ce contexte signifier que deux choses : soit parfaite symbiose entre parent et enfants, soit désintérêt total de l'ensemble de la descendance à l'égard de l'ascendant – l'un comme l'autre étant assez rares.

3. Les différentes voix – es/x (et silences) de la résistance du parent âgé dans les configurations filiales de soutien

Si l'on suit toujours Kellerhals et ses coauteurs (Kellerhals, Troutot, Lazega, 1984, pp. 65), plusieurs dimensions doivent être prises en compte pour appréhender la distribution du pouvoir dans une perspective interactionniste :

- Les ressources dont chacun dispose, en termes d'information, de gratification/coercition et d'expertise ;
- La légitimité associée aux individus – le fait que l'exercice d'un pouvoir soit plus ou moins justifié ;
- Les coûts relationnels et instrumentaux du pouvoir – le fait que « les victoires se paient » (pp. 311), qu'elles pèsent sur les ressources et les relations des acteurs ;
- Le comportement d'autrui – effectif ou projeté, qui entre en ligne de compte dans tout exercice du pouvoir.

Précisons en outre qu'il est utile de distinguer pouvoir d'orchestration et pouvoir d'implémentation : « le premier genre concerne des décisions (...) qui orientent toute la vie du groupe, mais qui ne supposent pas nécessairement d'investissement de temps ou d'efforts. Le second a trait à la mise en œuvre des « politiques » ainsi définies. Bien que le tenant éventuel du pouvoir d'orchestration « délègue » l'exécution à un subordonné, il peut se produire un conflit quand celui-ci cherche, grâce à son rôle, à redéfinir les finalités du groupe » (Kellerhals, Troutot, Lazega, 1984, pp. 65).

De quelles ressources le parent âgé dispose-t-il alors pour résister, dans les configurations filiales de soutien que j'ai rencontrées ?

- Il peut avoir de son côté des ressources d'information : il peut garder pour lui certains événements comme des chutes ou des oublis ; ne pas transmettre des in-

⁵ Avec le sens donné à cette notion dans le présent texte, et que celle-ci soit plus ou moins inscrite dans la durée.

formations liées à sa gestion financière et patrimoniale ; garder les recommandations médicales formulées par le généraliste et/ou les spécialistes dans le colloque singulier qui le lie à ces praticiens ...

- Le parent âgé dispose également de ressources normatives – d’une légitimité, comme adulte ayant « toute sa tête » – et charismatiques – lorsqu’il a incarné une figure « matriarcale » ou « patriarcale » dotée d’une certaine autorité (Lavoie, 2000).
- Le pouvoir d’implémentation est très clairement du côté de l’ascendant, lorsque celui-ci vit à son domicile : comme nous le verrons, sa coopération concrète est souvent nécessaire à l’application des décisions prises en amont par la famille.

Par contre, jouent en sa défaveur :

- Le « niveau de comparaison des alternatives », dont il découle qu’« une situation de frustration relative, ou d’insatisfaction, pourra être tolérée parce qu’il n’existe pas de bien de substitution, ou parce que les alternatives sont jugées encore plus coûteuses » (Kellerhals, Lazega, Troutot, 1984, pp. 312 - 313). Et en effet, le grand âge implique la focalisation du réseau social sur les relations familiales (Lalivie d’Epinay, Spini, 2008), et plus encore sur les relations verticales (parent – enfants), sachant que c’est à ce lien familial que sont associées les normes de solidarité les plus fortes (Lavoie, 2000 ; Petite, 2005). Le parent âgé risque donc d’avoir assez peu d’alternatives à sa disposition, du fait de relations sociales moins nombreuses et de toute façon peu chargées d’obligations sociales d’entraide.
- Les coûts du pouvoir, en conséquence à ce qui précède : s’opposer comporte le risque, pour le parent, de dégrader des relations filiales de soutien dont on a vu qu’elles étaient difficilement substituables.

En fonction de ces ressources et contraintes, dans l’exercice du pouvoir, comment le parent âgé impose-t-il sa volonté – par des résistances – au sein du groupe familial ? De mes entretiens de recherche, il ressort que cette volonté trouvera à se manifester dans les deux temps associés à la prise de décision :

- Dans l’orchestration : des projets, des perspectives peuvent être l’objet d’une résistance de la part du parent âgé, dans la lutte contre certains changements. C’est l’exemple de Léonie Massart (*cf.* introduction), qui s’oppose au projet d’aller en maison de repos ;
- Dans l’implémentation : une fois les décisions prises, celles-ci peuvent être mises à mal dans leur implémentation, voire rendues (temporairement ou définitivement) impossibles à mettre en place, du fait de la résistance du parent âgé. C’est l’exemple de Colette Evrard, qui n’utilise pas son déambulateur.

3.1. Résister dans l'orchestration : ne pas concrétiser un projet

Les résistances qui visent à éviter à certaines décisions d'être prises prennent trois formes dans mes entretiens de recherche.

1) Le « refus déclaré » : il s'agit d'un refus net et définitif, exprimé comme tel. Roger Gillet (85 ans) a ainsi refusé de laisser sa chambre à l'étage de sa maison et de lui préférer le rez-de-chaussée ; Hervé Janson (85 ans) ne veut pas entendre parler d'une maison de repos, etc. Ce type de résistance est davantage rencontré dans les configurations filiales où le parent est fortement doté en ressources charismatiques (Émilie Janson, fille d'Hervé Janson, dit de son père : « il a toujours été très autoritaire, c'est le vrai patriarche et tout ») et/ou dans les familles où le/s enfant/s sont à l'écoute – entendent et prennent acte – de ces refus exprimés par le parent (comme Marie-Paule Gillet, fille de Roger Gillet, qui déclare : « moi je suis sa fille, je ne suis pas son chef »).

2) La « dissimulation » : comme pour Léonie Massart, qui cache ses chutes à ses enfants. Le parent âgé utilise ici comme ressource une information dont il est le seul à disposer, la gardant pour lui et évitant ainsi de faire pencher la balance dans le sens du changement.

3) La « passivité » : il s'agit de dire ni oui ni non et de bloquer alors la situation, lorsque la famille attend le consentement explicite du parent pour prendre une décision. Cette stratégie est donc particulièrement tributaire du comportement d'autrui : ici, de la recherche par la configuration filiale d'un accord formel de l'ascendant. Marlène Dupin (86 ans) a utilisé cette technique afin de repousser au maximum le moment de quitter sa maison pour un appartement de plain-pied. Sa fille Iris déclare à ce sujet :

« Maman a quand même fait de la résistance en ne disait rien, elle a fait de la résistance pendant des années. Donc c'est-à-dire que Joséphine et Yves lui en parlaient chaque fois [de déménager], et maman ne répondait rien. Et donc ça c'est une manière à elle de faire de la résistance : ne pas dire oui, ne pas dire non, et c'est « hum hum », « hum hum », et donc elle a une manière comme ça en fait de, de quand même participer, même si heu... on a l'impression qu'elle ne dit rien, mais il n'y a rien à faire, elle a gagné quand même au moins 2 ans en faisant ça, quoi »

Il est important de noter que ces résistances dans l'orchestration sont les plus fréquentes et les plus intenses pour les décisions qui verrouillent une situation – pour lesquelles un retour en arrière est moins facilement envisageable : un déménagement, une démotorisation, une institutionnalisation... changements qui constituent d'ailleurs l'essentiel des exemples cités dans cette section. Car l'enjeu y est bien le suivant : pour ces situations, l'autonomie ne peut s'exprimer qu'au moment de la prise de décision ; une fois le changement mis en place, il sera en effet trop tard que pour exprimer une volonté, résister.

Pour d'autres types de décision, au contraire, l'autonomie peut se mettre en pratique(s) à un autre niveau, dans des choix qui peuvent (ou même qui doivent) sans cesse se renouveler (que ce soit tacitement ou explicitement). C'est le cas des dispositifs techniques (cane, déambulateur, fauteuil roulant), dont l'utilisation est à chaque

fois conditionnée par la volonté du parent âgé d'en faire effectivement usage. Ainsi, pour ce genre d'aménagements, la résistance dans l'orchestration n'est pas le seul lieu où la volonté peut s'exprimer : la pratique (l'implémentation) laisse une marge de manœuvre pour la résistance – « stratégiquement », le parent pourrait même, à certains moments, préférer laisser faire dans la prise de décision et focaliser sa résistance dans l'implémentation, sur laquelle nous avons vu qu'il possède une ressource, en terme de pouvoir.

3.2. Résister dans l'implémentation : orienter le cours des choses

Pour certains changements, les résistances traduisent une volonté qui trouvera alors à s'exprimer au-delà du stade de l'orchestration, de la négociation et de la mise sur pied d'un projet. Ces résistances consistent pour le parent à prendre position par rapport à des décisions déjà établies pour en orienter le déroulement. Dans ma recherche, j'en rencontre trois formes.

1) « Déjouer » : cette forme de résistance conduit à faire avorter une décision qui avait été prise, pour laquelle le parent reprend la main afin de faire machine arrière. Évelyne Blanchard (87 ans) a ainsi téléphoné au service de repas à domicile dont elle était cliente (par son fils qui l'y avait inscrite) pour leur annoncer qu'elle ne souhaitait plus faire partie de leurs bénéficiaires.

2) « Boycotter » : il s'agit ici, pour la personne âgée, d'éviter d'interagir avec les aides techniques et/ou humaines qui ont été introduites dans sa vie. Comme Roger Gillet (85 ans) qui a déjà effectué sa toilette à l'arrivée de l'infirmière. Ou encore les nombreux exemples de dispositifs techniques introduits par les enfants au domicile de leur parent et laissés de côté par ceux-ci : déambulateurs, cannes, fauteuils roulants qui ne sont jamais employés, systèmes de télévigilance qui sont oubliés dans un tiroir...

3) « Saboter » : par divers procédés, le parent âgé place des embûches dans le bon déroulé des changements opérés dans son mode de vie. Roger Gillet (85 ans) rend certaines pièces inaccessibles à son aide ménagère, en y faisant sécher son linge le jour de sa venue, Madeleine Lemeire (89 ans) ne se montre pas toujours agréable avec les aides familiales que sa fille a choisies pour lui venir en aide...

Une remarque s'impose ici quant au degré d'imposition, par les enfants, des décisions mentionnées pour ces trois types de résistance : on constate en effet que les exemples cités impliquent davantage d'ingérence de la part des descendants que dans les situations décrites à la section précédente. Inscription à un service de repas à domicile, souscription à un système de télévigilance, achat d'une canne... autant de changements qui sont mis en place par les enfants, parfois sans concertation préalable avec leur parent. Cette différence par rapport aux situations évoquées au point précédent tient bien évidemment à la nature de ces changements, telle que nous avons déjà pu l'expliciter. Moins définitifs, moins invasifs, ces changements laissent

un espace plus grand au parent pour manifester son autonomie une fois le changement installé, ce qui explique aussi que le consentement du parent dans l'orchestration y soit moins activement attendu et recherché par ses descendants⁶.

4. Les enjeux sous-jacents à ces résistances

Ces résistances naissent, on l'a vu, d'une diffusion de la responsabilité entre les enfants et le parent, par laquelle le mode de vie de celui-ci concerne de plus en plus ceux-là, créant des jeux de pouvoir autour des décisions qui s'y rapportent. Les résistances sont alors un moyen par lequel le parent peut orienter le cours des choses, exprimer son pouvoir d'agir. Qu'est-ce qui motive ce parent à résister ?

Une première réponse évidente à cette question est l'affirmation de son autonomie par le parent âgé : plus qu'au changement, c'est du fait même qu'il est vécu comme « imposé » de l'extérieur que peut naître une réaction de rejet, et donc de résistance, de la part du parent. D'autant plus dans la relation aux enfants, jadis marquée par une autorité parentale, pour laquelle le sentiment d'un renversement d'autorité peut être moins facile encore à accepter (Lavoie, 2000).

Une deuxième réponse à cette question renvoie aux coûts qui sont associés au fait de recevoir une aide, et donc d'accueillir ces soutiens dans sa vie. « La mobilisation a un coût » (Petit, 2005), car obtenir de l'aide c'est à la fois transférer du contrôle (Finch, Mason, 1993) et perdre en intimité : « donner à son envers, c'est une sorte de passe-droit pour entrer dans la vie de celui à qui l'on donne » (Attias-Donfut, Lapierre, Segalen, 2002, pp. 118).

- Perdre du contrôle sur son temps, en étant soumis à des horaires qui ne sont pas forcément les siens (l'infirmière qui vient faire la toilette « matinale » à onze heures), en devant attendre, souvent... que les aidants soient disponibles (pour faire une course qui semblait pourtant urgente) ... Ou au contraire, en recevant de la visite à un moment où on souhaiterait ne voir personne, ou encore se laisser un peu aller (il n'est plus possible de passer une journée en pyjama) ...
- Perdre du contrôle sur la façon dont les choses sont faites, qui sont parfois très éloignées de ce qui a été les habitudes d'une vie... Roger Gillet (85 ans) déteste le goût des repas à domicile qu'il reçoit, cuisinés à l'huile d'olive alors que son épouse avait toujours cuisiné au beurre ...

⁶ Le fait que le consentement du parent soit plus attendu et recherché pour des changements « définitifs » n'implique pas que ce consentement soit toujours recherché (il existe évidemment aussi des situations de contrainte voire de maltraitance). Pour plus de développements sur cette question de la recherche du consentement de l'ascendant par les descendants, voir Leider (2014).

- Perdre en intimité, avec « des personnes qui défilent dans sa maison », des petits « pêchés mignons » exposés à la vue de tous (Colette Evard, 82 ans, qui a vu révéler son goût pour la confiture d'abricot au sein de la famille) ...

Une troisième réponse à cette question renvoie aux contenus plus précis des différentes décisions, qui provoqueront une adhésion plus ou moins facile de la part du parent âgé selon le type d'activité auquel elles renvoient. Certains changements menaceront en effet plus que d'autres l'« image de soi » du parent âgé, la continuité de sa trame biographique (Lavoie, *op. cit.*), en fonction de ce « par quoi la personne est tenue » (Clément, Mantovani, Membrado, 1995). C'est-à-dire les lieux « où l'individu s'est construit, s'est défini », les « identités personnelles [qu'] il a voulu mettre en avant » (Clément, Membrado, 2010, pp. 118) : tel Hervé Janson qui avait investi sa voiture comme lieu de distinction sociale, et dont la démotorisation fut alors l'objet d'une forte résistance... (en partie payante : si Hervé ne conduit plus, il a néanmoins gardé sa voiture).

Ces motivations sont donc multiples et peuvent bien sûr être entremêlées, pour peu qu'une aide renvoie à des enjeux identitaires, pour le parent âgé, qu'elle lui impose en même temps un rythme ou un fonctionnement qui n'est pas le sien et qu'elle soit vécue négativement comme imposée de l'extérieur...

Conclusion

Le mécontentement du parent âgé peut donc se traduire par différentes actions, des plus affirmées comme le « refus déclaré » (dans un registre de *voice*, de protestation [Bajoit, 1988]) aux plus silencieuses comme la « passivité » (dans un registre d'*apathy*, d'une forme de résignation qui s'associe à une détérioration de la coopération [*ibidem.*]). Par contre, aucune stratégie d'*exit* (*ibidem.*) n'a encore été rencontrée dans mes entretiens : à domicile, les alternatives (pratiques et normatives) de soutien sont en effet peu nombreuses, les enfants étant en première ligne dans la gestion du vieillissement de leur ascendant⁷.

Tout au long de cet article, il est alors apparu que la résistance du parent âgé – sa survenue et sa forme – est tributaire de plusieurs facteurs. D'abord, du type de dispositif ou d'activité soumis au changement (plus ou moins acceptable pour le parent selon l'impact qu'il aura sur le contrôle de son existence, sur son intimité, sur son identité ; plus ou moins associé à la recherche d'un consentement explicite du parent, selon son caractère plus ou moins définitif et invasif), dans le jeu avec d'autres aménagements (en cédant d'un côté pour mieux résister de l'autre).

7 À noter qu'une forme d'*exit* par rapport aux enfants pourrait être de quitter le domicile et de se « réfugier » en institution, comme d'autres auteurs l'ont montré dans ce même numéro (voir Salles et Couturier).

Ensuite, des ressources dont dispose l'ascendant pour résister – ressources d'information, ressources normatives et charismatiques, pouvoir d'implémentation. Mentionnons aussi une question qui n'a pas pu être traitée dans le cadre restreint de cet article, mais qu'il est néanmoins indispensable de souligner : la ressource que constitue le soutien d'un/plusieurs enfants à la résistance du parent âgé, dans une opposition qui ne se joue plus entre le parent et ses enfants, mais bien entre le parent et l'un/plusieurs de ses enfants et le reste de la descendance/fratrie. De mes entretiens il ressort en effet que l'alliance d'un enfant avec son parent contre le changement s'avère particulièrement efficace pour orienter effectivement la configuration dans cette direction.

Enfin, de la perspective de solutions alternatives pour les activités menacées de changement.

- Soit que le maintien du *statu quo* soit envisageable, par le parent âgé et dans l'interaction avec l'entourage : en acceptant certains risques, en renonçant à certaines exigences ou pratiques (comme la propreté, du corps ou du domicile, les repas chauds)...
- Soit qu'une autre aide/solution puisse être mise sur pied, qu'elle existe et qu'elle suscite l'adhésion de l'entourage : en changeant de prestataire de service ou en obtenant de l'aide d'un membre de la famille plutôt que d'un professionnel...

A *contrario*, lorsque le parent âgé en vient à estimer qu'il a réellement besoin d'aménager son quotidien et que l'éventail des solutions pour ce faire est réduit, l'absence d'alternatives peut finalement le conduire à « faire avec » le changement introduit. Dans ce cas de figure, l'affirmation du point de vue de l'ascendant ne passera plus par de la résistance, mais s'incarnera dans d'autres comportements exprimant le désaccord. Ainsi, Madeleine Lemeire (89 ans) n'ouvre plus la porte à ses aidants familiaux et professionnels lorsque ceux-ci sont trop en retard par rapport à l'heure annoncée de leur venue ... Les capacités d'agir du parent âgé peuvent aussi consister à « imposer son style », dans la marge de manœuvre que lui laisse le dispositif mis en place, afin de ne pas se soumettre en totalité à des règles imposées par autrui. Je pense ici à Léonie Massart (85 ans), qui n'aime pas attendre en pyjama, plusieurs heures après son réveil, la venue de l'infirmière : elle préfère s'habiller entre-temps et se déshabiller au moment de la toilette, bien que l'infirmière lui ait déjà souligné le côté peu optimal de ce mode de fonctionnement...

Bibliographie

- Attias-Donfut A., Lapierre N., Segalen M. (2002) : *Le nouvel esprit de famille*. Paris : Éditions Odile Jacob.
- Bajoit G. (1988) : « Exit, voice, loyalty... and apathy. Les réactions individuelles au mécontentement ». *Revue française de sociologie*, vol. 29, n°2, pp. 325 – 345.

- Bonnet M. (2001) : *Vivre âgé à domicile : entre autonomie et dépendance*. Paris : L'Harmattan.
- Caradec V. (2008) : *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*. Paris : Armand Colin (2^e édition).
- Clément S., Mantovani J., Membrado M. (1995) : *Vieillesse et espaces urbains. Modes de spatialisation et formes de déprise*. Rapport pour le PirVilles CNRS.
- Clément S., Membrado M. (2010) : « Expériences du vieillir : généalogie de la notion de déprise ». In Carbonnelle S. (coord.) : *Penser les vieillessees. Regards sociologiques et anthropologiques sur l'avancée en âge*. Paris : Éditions Seli Arslan, pp. 109 – 128.
- Ennuyer B. (2001) : « Ces vieux que l'on dit "dépendants" ». In Chabert J. et alii. : *Vivre au grand âge. Angoisses et ambivalences de la dépendance*. Paris : Éditions Autrement, pp. 9 – 65.
- Finch J., Mason J. (1993) : *Negotiating Family Responsibilities*. Oxon : Routledge.
- Gzil F. (2009) : *La maladie d'Alzheimer : problèmes philosophiques*. Paris : Presses universitaires de France.
- Kaufmann J.-C. (2004) : *L'entretien compréhensif*. Paris : Armand Colin.
- Kellerhals J., Troutot P.-Y., Lazega E. (1984) : *Microsociologie de la famille*. Paris : Presses universitaires de France.
- Kellerhals J., Lazega E., Troutot P.-Y. (1984) : « La notion de pouvoir dans la microsociologie américaine de la famille : quelques aspects d'une évolution ». *L'année sociologique*, vol. 34, pp. 305 – 321.
- Lalivé D'Épinay C., Spini D. et alii. (2008) : *Les années fragiles. La vie au-delà de quatre-vingts ans*. Laval : Presses universitaires de Laval.
- Lavoie J.-P. (2000) : *Familles et soutien aux parents âgés dépendants*. Paris : L'Harmattan.
- Leider B. (2014) : « Les recommandations médicales au secours des familles en période critique. Une issue au dilemme entre responsabilité des enfants et autonomie du parent âgé ». *Retraite et société*, n° 67, à paraître.
- Membrado M. (1999) : « L'"identité de l'aidant-e" : entre filiation et autonomie, un autre regard sur la vieillesse ». In *Gérontologie et société*, n° 89, pp. 117 – 134.
- Petite S. (2005) : *Les règles de l'entraide. Sociologie d'une pratique sociale*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, collection « Le Sens Social ».